



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 janvier 2023

CONVENTION UNAPEI ET POLICE NATIONALE Développer l'accessibilité des services publics de sécurité aux personnes en situation de handicap

L'Unapei et la police nationale s'unissent jeudi 26 janvier pour promouvoir l'accessibilité des services publics de sécurité à toutes les personnes en situation de handicap ayant des difficultés de compréhension. Cette convention nationale vise à améliorer la formation des forces de l'ordre pour offrir aux personnes en situation de handicap le même service qu'à tout citoyen. Elle se déploiera sur les territoires via des conventions entre les associations du réseau Unapei et les services départementaux de la police nationale.

En 2023, le handicap est toujours synonyme d'exclusion. L'accès à l'information et aux services publics n'est pas pleinement effectif pour les personnes en situation de handicap.

Une convention en faveur de l'adaptabilité des services publics de sécurité

Cette convention est le résultat de travaux entre la Direction générale de la police nationale, ses agents et l'Unapei qui accompagne quotidiennement les personnes avec handicap intellectuel, polyhandicap, autisme et handicap psychique. La convention prévoit notamment la sensibilisation des agents aux besoins et attentes de ces personnes.

Elle vise à ce que chacun ait accès, sans conditions restrictives, aux mêmes droits que tous les citoyens.

Des engagements clés

La sensibilisation des agents de la police nationale, prévue dès leur formation initiale, permettra d'intégrer l'ensemble du parcours et de l'accompagnement d'une personne en situation de handicap intellectuel : **de l'accueil au commissariat, à l'éventuel dépôt de plainte, jusqu'au traitement judiciaire de la procédure.**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La convention prévoit également la retranscription de documentations disponibles dans les commissariats en « Facile à lire et à comprendre ». Menée par des travailleurs d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), la retranscription bénéficiera directement aux personnes en situation de handicap intellectuel mais également aux **3 millions de personnes qui, en France, doivent faire face aux barrières de la langue ou à des difficultés cognitives ou sociales.**

Une déclinaison à travers la France

La convention signée au niveau national entre l'Unapei et la Direction générale de la police nationale se prolongera à travers des partenariats entre les directions départementales de la police nationale et les 330 associations locales du réseau Unapei.

À propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (personnes avec déficience intellectuelle, avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement ou troubles psychiques, ou en situation de polyhandicap) accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 350 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne 200 000 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap intellectuel, d'autisme, de polyhandicap et de handicap psychique. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères.

<http://www.unapei.org/>

À propos de la police nationale

Première force de sécurité intérieure en France, nous luttons chaque jour contre toutes les formes de violences.

Fidèles à leurs valeurs de courage, de dévouement et d'intégrité, les 150 000 femmes et hommes, policiers, personnels administratifs, techniques et scientifiques, contractuels ainsi que réservistes sont à votre service pour intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire national dont ils traitent plus de 70% de la délinquance et 80% de la grande criminalité.

Leur engagement est total autour de 6 grandes missions :

- assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions
- lutter contre la criminalité, la grande délinquance et les trafics
- protéger le pays contre la menace extérieure et le terrorisme
- garantir la sécurité des frontières
- mener des actions de prévention et d'information
- collecter et analyser des renseignements sur le terrain

Protéger, le plus beau des métiers.

CONTACTS PRESSE

Unapei – Louise Ravisé – l.ravise@unapei.org - 06 17 27 16 86

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47

Service d'information et de communication de la police nationale – sicopmedia@interieur.gouv.fr - 01 40 07 60 70